



ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSA Validé en conseil d'administration à la date du 23 avril 2026

1 Les temps de convivialité

Dans le cadre de la courtoisie, de nouveaux temps de convivialité sont proposés.

- Activités proposées pour les temps de convivialité

Ces temps conviviaux sont organisés à l'ancien Presbytère par une équipe de bénévoles deux après-midi du mois hors vacances estivales. Des activités ludiques y sont proposées ainsi que des temps de discussion ou de partage autour d'un thème. Des sorties culturelles peuvent être envisagées.

- Découverte de nouveaux jeux de société en lien avec la médiathèque

Une fois par mois, sur inscription, des temps de jeux sont organisés en lien avec la médiathèque de Sautron.

2 L'entraide

- Entraide possible

Le bénévole apportera son aide au bénéficiaire pour :

- les petits dépannages du quotidien (changer une ampoule, débouchage d'un évier, montage d'un petit meuble en kit...)
- le petit jardinage (tailler une petite branche gênante, repoter des plantes...)
- l'informatique ou le numérique (envoyer un mail vers une administration, faire des démarches en ligne, petits dépannages sur l'ordinateur, les périphériques, le téléphone portable...)

Sont exclus : les tailles de haies, les tontes de pelouse et tous travaux pouvant être réalisés par un professionnel.

Toute intervention doit être sans risque, ne comporter aucun perçage et ne doit pas dépasser 2 heures.

3 Le transport : prévenance pour une demande de transport, coût du transport

- Pour toute demande, le délai de prévenance sera au minimum de **72h00 ouvrées** (au lieu de 48h00).
- Pour l'aide à la mobilité, le coût du transport s'élèvera à **0,40 €/km** avec un forfait minimum de **4€** pour les trajets inférieurs à **10 km à compter du 1^{er} mai 2026.**

Sont exclus : Les transferts vers les gares ou l'aéroport.